

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 09 Avril 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 75/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Anglefort, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 03 Avril 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN.</p> <p>Suppléants : Serge ROUX, Orlando DOMINGUES</p> <p>Pouvoirs : Madame Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Messieurs Patrick BLONDET donne son pouvoir à Paul RANNARD, Jean-Yves MÂCHARD donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET</p> <p>Absents : Mylène DUCLOS, Gilles PASCAL</p> <p>Monsieur Serge ROUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Approbation du projet d'aire de camping-car – Subvention Contrat Ambition Région.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,
 Vu la délibération n°CC 177/2017 du 11 avril 2017 portant contractualisation avec la Région d'un Contrat Ambition Région (CAR),
 Vu la délibération n°CC 231/2017 du 11 juillet 2017 portant adoption du CAR,
 Vu la délibération complémentaire n°CC 319/2017 du 26 septembre 2017 portant adoption du CAR,
 Vu la délibération n°CC 234/2018 du 11 décembre 2018 portant avenant n°1 au CAR,
 Vu les statuts de la CC Usse et Rhône et notamment ses articles 4-1-4 et 6-3-3.

Considérant la Communauté de Communes Usse et Rhône aménage une aire de camping-car dans le périmètre de la base nautique de Seyssel.
 Considérant que ce projet entre dans le cadre de sa politique de développement touristique.
 Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à travers son Contrat Ambition Région soutient ce projet à hauteur de 40 000 €.

Le Président détaille le plan de financement du projet, établi sur la base de :

Estimation des coûts HT en €	
Coût de la maîtrise d'œuvre	14 000 €
Total des dépenses – Maîtrise d'œuvre	14 000 €
Installations de chantier	5 000 €
Travaux préparatoires	3 070 €
Terrassements et couches de forme	26 990 €
Réseaux eaux usées	1 250 €
Réseau eau potable	900 €
Réseaux secs	15 915 €
Bordures et murets	7 860 €
Revêtements de surfaces	29 418 €
Signalisation horizontale	50 €
Aménagements paysagers	18 525 €
Total aménagement de l'aire	108 978 €
Composants liés au contrôle de l'accès	16 850 €
Automate de paiement	8 780 €
Communication parking – Hotspot wifi	5 500 €
Armoire TGBT	5 540 €
Borne de connexion	7 960 €
Collecte des eaux grises	1 550 €
Borne électrique et vidéo-surveillance	6 637 €
Équipements	52 817 €
Montant total des dépenses	175 795 €
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (CAR)	40 000 €
Autofinancement CC Usse et Rhône	135 795 €
Montant total des recettes	175 795 €

Le Président précise que le coût total de 175 795 € bénéficie d'une subvention de 40 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat Ambition Région (CAR), soit 22,8 %.

Il propose au Conseil communautaire d'adopter le plan de financement et de demander une participation financière à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du CAR.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de création d'une aire de camping-car sise dans le périmètre de la base nautique de Seyssel.

APPROUVE le plan de financement du projet.

DEMANDE à la Région Auvergne-Rhône-Alpes une participation financière de 40 000 € au titre du Contrat Ambition Région signé avec la CC Usse et Rhône.

IMPUTE ce projet au budget principal de la CC Usse et Rhône, en investissement, compte 2152.

NOTIFIE cette décision à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.